



PIÈCES AUTO POUR LES PROS

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €

R.C.S. Béziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z

FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tél. : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

du : 03/06/2024

L.C.R.

Échéance le : 31/07/2024

Magasinier :

CS/SB

TVA : FR12902550565

GARAGE AUTO DVS

67 AVENUE JEAN JAURES

34600 BEDARIEUX

Page :1/1

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	V.I.N.		N° Immatriculation		Kilométrage	N° Commande
4562657	0165285			Zone Expedition : 03					5271842
Désignation			N° Pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
** BL 5271842 DU 03/06/2024 **									
VF3WC5FS0AT069094									
COMMENTAIRE R.A. : VF3WC5FS0AT069094									
NUMERO DE COMMANDE :									
TUYAU BY-PASS SORTIE D'EAU			1351VF C2PE04	1,00	4	28,18	9,00	25,64	25,64
BOITIER DE SORTIE EAU			9808646980 C1PB01	1,00	4	150,79	15,00	128,17	128,17
MOTEUR									
JOINT TORIQUE			134089 C2HC03	1,00	4	10,14	20,00	8,11	8,11
JOINT DE BOITIER D'EAU			134088 C2HB07	1,00	4	11,98	20,00	9,58	9,58
MOTEUR									
FAISCEAU COMPLEMENTAIRE			9804315380 C1LB03	1,00	4	48,70	5,00	46,26	46,26
MOTEUR									
FAISCEAU COMPLEMENTAIRE			9817231180 C0PD02	1,00	4	20,21	5,00	19,20	19,20
MOTEUR									
E:LEMENT FILTRE AIR PSA			1611158080 C1PB04	1,00	4	24,80	44,00	13,89	13,89
PAPR					4		10,00		-1,39
----- SOUS-TOTAL PIECES ----- 249,46									
INFORMATION :									
POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOS LITIGES, NOUS VOUS DEMANDONS									
DE FAIRE VOS RECLAMATIONS DANS LA DEMI-JOURNEE QUI SUIT LA									
RECEPTION DE VOS COLIS									
TOUTE RECLAMATION HORS DELAI, NE SERA PAS PRISE EN COMPTE									
</									

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document	N° Client	N° Commande
4562657	0165285	5271842
Échéance le : 31/07/2024		
03/06/2024		299,35



MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêts légal en vigueur à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée à l'acheteur.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L 621-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.